

Avis de la Commission de régulation de l'énergie du 27 mars 2008 sur l'évolution des tarifs de vente de gaz en distribution publique de Gaz de Bordeaux au 1^{er} avril 2008

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Michel LAPEYRE, vice-président, Monsieur Maurice MEDA, vice-président, Monsieur Hugues HOURDIN, Monsieur Bruno LECHEVIN, Monsieur Pascal LOROT et Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, et à l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des entreprises locales de distribution et de la société TEGAZ, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 25 mars 2008, par le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et par le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le barème déposé par Gaz de Bordeaux pour ses tarifs de vente du gaz naturel en distribution publique au 1^{er} avril 2008. Ce barème figure en annexe du présent avis.

1. Barème proposé par Gaz de Bordeaux

Gaz de Bordeaux propose une hausse de 0,26 c€/kWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique. Ce mouvement est la somme d'une hausse de 0,345 c€/kWh, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement, et d'une baisse de 0,082 c€/kWh s'appliquant uniquement sur le trimestre à venir.

2. Observations de la CRE

Dans l'attente de la présentation, par Gaz de Bordeaux, du bilan annuel de mise en œuvre de sa formule tarifaire et de la prise en compte des coûts hors approvisionnement dans ses tarifs, en application de l'arrêté du 21 décembre 2007, le présent avis ne porte que sur l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} avril 2008.

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux, au tarif M de TEGAZ, entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} avril 2008 correspond bien à une hausse de 0,345 c€/kWh, par application la formule d'évaluation des coûts d'approvisionnement déposée par Gaz de Bordeaux. Cette variation inclut une correction à la baisse de 0,008 c€/kWh, due à une réévaluation à la baisse, effectuée de manière rétroactive par Tegaz à partir du 1^{er} avril 2007, des quantités souscrites en 2007 par Gaz de Bordeaux.

La CRE a également vérifié que la baisse de 0,082 c€/kWh proposée par Gaz de Bordeaux sur la part variable de ses tarifs, du 1^{er} avril au 30 juin 2008, lui permet de rembourser à ses clients le trop perçu depuis le 1^{er} avril 2007.

3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable sur le barème proposé par Gaz de Bordeaux.

Fait à Paris, le 27 mars 2008

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le président,

Philippe de LADOUCETTE

ANNEXE

**Tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique de Gaz de Bordeaux
applicables au 1^{er} avril 2008 (hors taxes)**

Tarifs Gaz Naturel Publics		au 01/01/2008		au 01/04/08	
		PP	PF	PP	PF
		cE/kWh	E/mois	cE/kWh	E/mois
301	Saveur (ex. Général)	7,59		7,85	
303	Confort 2 (ex. Binôme B2)	3,76	29,54	4,02	29,54
304	Douceur (ex. Binôme A)	5,93	3,56	6,19	3,56
305	Confort 1 (ex. Binôme B)	3,90	15,33	4,16	15,33
314	Binôme C Hiver	3,90		4,16	
314	Binôme C Eté	2,96	150,60	3,22	150,60
340	Chaufferie	3,72	152,84	3,98	152,84
345	Forfait Cuisine	7,37	0,00	7,63	0,00
VGR2	VGR 2 U.R.	4,30	12,33	4,56	12,33
VGR3	VGR 3 U.R.	4,30	15,33	4,56	15,33
PRCH	Préchauffage	5,33		5,59	
401	Général	7,59		7,85	
403	Binôme B2	3,76	29,54	4,02	29,54
404	Binôme A	5,93	3,56	6,19	3,56
405	Binôme B	3,90	15,33	4,16	15,33
414	Binôme C Hiver	3,90		4,16	
414	Binôme C Eté	2,96	150,60	3,22	150,60
440	Chaufferie	3,72	152,84	3,98	152,84

Tarifs Gaz Naturel en extinction		au 01/01/2008		au 01/04/08	
		PP	PF	PP	PF
		cE/kWh	E/mois	cE/kWh	E/mois
307	Ex RMG AR	1,84		1,92	
312	RMG Inactifs	1,17	4,60	1,25	4,60
315	Ex RMG	1,17	4,60	1,25	4,60
316	Log EDF	3,80		3,93	
320	Familles Nomb.	6,83		7,07	
322	Mutilés-Réf.	6,83		7,07	
324	RMG Inactifs	1,84		1,92	

Tarifs Propane Publics		au 01/01/2008		au 01/04/08	
		PP	PF	PP	PF
		cE/kWh	E/mois	cE/kWh	E/mois
PRG	Général	9,07		9,33	
PRB2	Binôme B2	5,07	29,54	5,33	29,54
PRA	Binôme A	7,37	3,56	7,63	3,56
PRB	Binôme B	5,18	15,33	5,44	15,33
PRC	Binôme C Hiver	5,21	169,29	5,47	169,29
PRC	Binôme C Eté	5,10		5,36	